

PARTIE NON-OFFICIELLE.

DU SYSTEME DE CULTURE A ADOPTER.

NOUS ne pouvons pas avoir dans ce chapitre la prétention d'indiquer d'une manière absolue quel est le système de culture le plus avantageux et le plus profitable. Trop de causes variées exercent de l'influence sur le choix d'un système de culture, pour qu'il soit possible d'en formuler un qui soit applicable à tous les cas qui peuvent se rencontrer. Nous allons d'abord préciser un ensemble de conditions et nous indiquerons ensuite le système de culture qui nous paraît pouvoir lui être appliqué avec le plus d'avantage.

Nous supposerons un domaine d'une étendue moyenne de 80 ou de 100 arpents par exemple, situé dans un canton pas trop éloigné des centres de consommation, où il soit possible de se procurer facilement les ouvriers que peuvent réclamer tous les travaux agricoles et enfin dont les terres, sans être toutes de première qualité, sont cependant de nature à porter du froment ou au moins du méteil. Enfin nous admettrons encore que ce domaine a été mal cultivé, sans avoir été épuisé, c'est-à-dire par exemple qu'il aura été soumis à l'assolement triennal, à peu près dans toute sa pureté. Nous résumerons de la manière suivante la méthode à employer pour l'amener graduellement à pouvoir recevoir un assolement profitable et perfectionné.

1° Le premier soin du cultivateur en prenant possession du domaine, c'est de bien apprécier les qualités des terres qui le composent. Cet examen fait avec soin et réflexion, il faut choisir quelque pièce à proximité des bâtiments d'exploitation, lui donner avec le plus grand soin les façons qu'elle réclame, afin de la mettre soit en trèfle, soit en mil, suivant que le terrain conviendra mieux à l'une ou à l'autre de ces deux plantes. S'il était possible, soit dans le courant de la première, soit dans le courant de la seconde année, de porter à environ 10 arpents l'étendue de ces prairies artificielles, on aurait ainsi une base excellente pour commencer l'amélioration des cultures.

Mais comme ces deux plantes ne commencent guère à donner de récolte sérieuse qu'au bout de un et quelquefois même de deux ans, il faut en attendant pouvoir nourrir son bétail. C'est le cas de jeter soit sur une partie des terres en jachère, soit sur le chaume de blé des graines de légumineuses annuelles, trèfle incarnat, vesce, pois, fève.

2° Une fois que l'on a assuré la nourriture du bétail, on peut alors le mettre en proportion de ses fourrages et de la quantité de fumier qui sera nécessaire pour les cultures qui en ont besoin.

3° On choisira ensuite un assolement. C'est ici que le cultivateur devra apporter toute sa sagacité et faire appel à ce que l'expérience lui aura appris. Nous l'engageons à bien peser toutes les considérations que nous avons exposées et discutées dans le chapitre précédent.

4° Dans un terrain de consistance moyenne, nous n'admettons pas la nécessité de la jachère, excepté dans le cas où les terres seraient très-sèches et où l'on voudrait, en commençant l'assolement, les nettoyer et les purger de toutes les mauvaises herbes qu'elles peuvent contenir. Mais hors de ces cas, la jachère nous paraît tout à fait inutile.

5° L'assolement quadriennal *sans jachères et sans plantes industrielles* nous paraît un de ceux qui dans le plus grand nombre des cas réussissent le plus facilement.

On pourrait le composer de la manière suivante :

1re année : Récolte sarclée et fumée, betteraves, pommes de terre, ou féveroles en lignes.

2e année : Froment et graine de trèfle semée au printemps sur le hersage vigoureux donné au blé.

3e année : Trèfle ou fourrage annuel.

4e année : Céréale de printemps.

Cet assolement comporte, comme on voit, la moitié des terres en plantes fourragères, racines ou foin. C'est la proportion qu'il faut chercher à maintenir; elle est suffisante, quand en dehors de l'assolement on a quelque prairie artificielle, ou bien des prairies naturelles venant s'ajouter à la masse des cultures fourragères qui font partie de l'assolement.

Mais ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, le trèfle ne peut pas, dans l'immense majorité des terres, revenir tous les quatre ans. Voici donc la manière dont on devra procéder. On ne mettra du trèfle que sur la sole de blé; l'autre moitié sera la troisième année cultivée, soit en vesce, soit en gesse, soit en pois, ou enfin, suivant la contenance du cultivateur ou la nature de la terre, en toute autre plante fourragère annuelle. Puis dans la seconde rotation les pièces qui auront reçu du trèfle dans la rotation précédente seront mises en un autre fourrage et annuel, et celles qui au contraire n'auraient pas reçu du trèfle